

Aux parents des élèves du Collège de Delémont

Absences non prévisibles des élèves

(pour cause de maladie, accident ou autre situation non prévisible)

Madame, Monsieur,

Suite à l'introduction d'un système généralisé et numérisé du contrôle de la fréquentation scolaire, nous sommes amenés à compléter et adapter le traitement des absences des élèves ; nous vous prions d'adopter désormais la procédure suivante.

Nouveau	Annonce de l'absence	<p>Si un élève est empêché de venir à l'école selon l'horaire prévu, les parents (ou leur représentant légal) annoncent l'absence par un appel téléphonique au secrétariat de l'école : 032 421 00 70</p> <ol style="list-style-type: none"> a. si possible entre 7h00 (ouverture du secrétariat) et le début des cours prévus à l'horaire de l'élève b. l'annonce comprend : <ul style="list-style-type: none"> • le nom et la classe de l'élève • la raison de l'absence • la durée probable de l'absence (sauf cas particuliers, l'annonce est valable pour une journée au maximum) c. une nouvelle annonce téléphonique est nécessaire si l'absence se prolonge au-delà de la période annoncée.
	Justification de l'absence	<p>Au retour de la période d'absence, l'élève est en possession d'une justification d'absence signée par le détenteur de l'autorité parentale, inscrite dans le carnet hebdomadaire dans les pages réservées à cet effet.</p> <p>L'élève est tenu de présenter cette justification au maître de module pour validation, en principe durant la leçon EG qui suit le retour en classe, au plus tard dans les dix jours. Il la présente aussi à tout autre enseignant qui pourrait en faire la demande.</p> <p>Si la justification n'a pas été présentée au maître de module dans le délai requis, l'absence peut être qualifiée de non justifiée et les parents en sont informés par courrier.</p>

Nous vous remercions de votre collaboration et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La direction du Collège